



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Considérations générales	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération entre les missions de la région	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	21
A. Vue d'ensemble	21
B. Contributions non budgétisées	22
C. Gains d'efficience	22
D. Taux de vacance	22
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	23
F. Formation	24



G.	Services de détection des mines et de déminage	24
III.	Analyse des variations	25
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	28
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	28
A.	Assemblée générale	28
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	31
Annexes		
I.	Définitions	32
II.	Organigrammes	34

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont le montant s'élève à 54 289 500 dollars, à l'exclusion de contributions volontaires en nature d'une valeur de 4 032 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 218 observateurs militaires, 27 militaires, 12 policiers des Nations Unies, 90 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 168 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 18 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	6 442,0	7 064,2	6 780,6	(283,6)	(4,0)
Personnel civil	21 551,9	20 762,7	22 201,4	1 438,7	6,9
Dépenses opérationnelles	23 065,8	23 291,4	25 307,5	2 016,1	8,7
Montant brut	51 059,7	51 118,3	54 289,5	3 171,2	6,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 275,3	2 116,2	2 347,4	231,2	10,9
Montant net	48 784,4	49 002,1	51 942,1	2 940,0	6,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 967,5	2 071,7	4 032,1	1 960,4	94,6
Total	54 027,2	53 190,0	58 321,6	5 131,6	9,6

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires^a</i>	<i>Contin- gent^a</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par les gouvernements</i>	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé pour 2015/16	–	–	–	11	7	–	–	18
Effectif proposé pour 2016/17	–	–	–	11	7	–	–	18
Composantes								
Composante civile opérationnelle								
Effectif approuvé pour 2015/16	–	–	12	5	–	–	10	27
Effectif proposé pour 2016/17	–	–	12	5	–	–	10	27
Personnel militaire								
Effectif approuvé pour 2015/16	218	27	–	2	–	–	218	27
Effectif proposé pour 2016/17	218	27	–	2	–	–	218	27
Appui								
Effectif approuvé pour 2015/16	–	–	–	71	161	16	–	248
Effectif proposé pour 2016/17	–	–	–	72	161	18	–	251
Total								
Effectif approuvé pour 2015/16	218	27	12	89	168	16	10	540
Effectif proposé pour 2016/17 ^c	218	27	12	90	168	18	10	540
Variation nette	–	–	–	1	–	2	–	3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Une opération de classement des postes a été menée dans toutes les missions et dans tous les centres de services au cours de l'exercice 2015/16. Les reclassements et déclassements de postes qui en ont résulté sont présentés dans le présent rapport.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Considérations générales

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2218 (2015).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante Appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général se situe à Laayoune, est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la Force, qui occupe un poste de rang D-2. La Mission continuera de travailler à Laayoune, dans 10 sites à Tindouf et dans 9 bases d'opérations situées de part et d'autre du mur de sable.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Les besoins de financement de la Mission et son concept des opérations à l'appui de l'exécution de son mandat dépendent de plusieurs facteurs, à savoir la poursuite des négociations entre les parties en vue de parvenir à un règlement politique du conflit au Sahara occidental, le maintien du cessez-le-feu et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies au Sahara occidental et dans les autres pays de la région, et le maintien de l'intérêt des États Membres, des organisations non gouvernementales et des représentants des médias pour les questions liées au Sahara occidental, en particulier grâce à des visites dans la région.

7. En conséquence, la Mission envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des rencontres avec les parties et en lui fournissant des analyses et des avis politiques ainsi qu'un soutien logistique lors de ses visites dans la région; d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre et à élargir le

programme de mesures de confiance; d'apporter un soutien logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune; de mener des activités de déminage humanitaire à l'est du mur de sable en coopération avec une entreprise privée. À cet égard, la Mission envisage de nettoyer 5 millions de mètres carrés de champs de mines et de zones présumées dangereuses en procédant à un déminage manuel et mécanique et en réalisant des levés techniques. En outre, elle continuera de se tenir en rapport avec les deux parties au conflit en ce qui concerne les initiatives de lutte antimines et de dispenser au personnel de la MINURSO des formations sur les impératifs de sécurité en matière de mines terrestres et de restes explosifs de guerre. Les activités de renforcement des capacités dans la lutte antimines seront consolidées par le déploiement, cinq fois au cours de l'exercice, d'un consultant chargé de collaborer avec les organismes locaux de lutte antimines, y compris le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines. C'est l'Armée royale marocaine qui se charge des activités de déminage à l'ouest du mur de sable.

8. La Mission continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève en évaluant et en améliorant régulièrement la qualité de la base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines et en organisant, selon que de besoin, des stages de perfectionnement pour les organismes de lutte antimines.

9. La MINURSO s'acquitte de son mandat consistant à surveiller le respect du cessez-le-feu au moyen des patrouilles terrestres et aériennes effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies déployés dans une zone couvrant 266 000 kilomètres carrés. Elle continuera de faciliter les visites familiales organisées dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR en mettant à la disposition de cet organisme des policiers des Nations Unies et du personnel médical militaire pour leur encadrement.

10. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission assurera un appui efficace et rationnel propre à permettre à la composante opérationnelle et à la composante militaire de poursuivre leurs opérations. À cet égard, on suppose que les parties continueront de lui fournir, comme elles l'ont fait lors des exercices précédents, des contributions volontaires sous forme d'installations et de services.

11. La composante militaire de la Mission compte 245 membres, dont le commandant de la Force et le personnel administratif et médical, soit la totalité de l'effectif autorisé. Avec cet effectif, il est devenu difficile pour cette composante de contrôler la situation en raison de l'augmentation de la présence militaire à l'ouest du mur de sable en réponse aux menaces régionales. L'élément de police se compose de 12 policiers des Nations Unies.

12. L'effectif proposé pour le personnel civil de la Mission compte 286 personnes, dont 90 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 168 recrutés sur le plan national, 18 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements. On constate une augmentation de trois postes, du fait de la création d'un poste du Service mobile à la Section de la sécurité en vue d'assurer la sûreté et la sécurité de la Mission et d'autres organismes des Nations Unies en raison de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le territoire, et de deux postes de Volontaire des Nations Unies afin de gérer la plateforme de soutien dont l'ouverture est proposée à l'est du mur de sable.

13. Les observateurs militaires de la Mission ont un programme de patrouilles très chargé, qui comprend plus de 100 000 kilomètres de patrouilles terrestres par mois et de 40 à 50 patrouilles par hélicoptère, plus de 250 unités du quartier général et plus de 1 500 sous-unités étant inspectées chaque mois. En outre, pour faire face à l'évolution des besoins sur le terrain en raison de l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité, la Mission doit créer une plateforme de soutien logistique et d'entretien du matériel à Tifariti afin d'assurer un soutien en temps opportun aux cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Cette réorganisation, qui passe par le recrutement de deux Volontaires des Nations Unies travaillant comme mécanicien (groupes électrogènes) et assistant à la gestion des carburants, respectivement, permettra à la Mission de renforcer ses capacités de résilience, et au personnel des cinq bases d'opérations d'être autonome pendant trois mois, dans le cas où leurs mouvements ou leurs approvisionnements viendraient à être restreints brutalement. La pleine autonomie de ces cinq bases situées à l'est du mur de sable est nécessaire pour garantir leur viabilité opérationnelle en cas de soudaine détérioration des conditions de sécurité ou de restrictions imposées à la liberté de circulation.

14. Le Département de la sûreté et de la sécurité prévoit une détérioration possible des conditions de sécurité dans la région située à l'est du mur de sable en raison d'une recrudescence présumée des activités de contrebande et d'autres activités criminelles par des groupes djihadistes. Il manque à la structure actuelle de la MINURSO des capacités de collecte et d'analyse des renseignements en matière de sécurité. Dans ce contexte, la Mission propose de créer un poste du Service mobile. Le titulaire de ce poste analysera les informations relatives à la sécurité et évaluera les menaces pour l'ensemble des fonctionnaires et des personnes à leur charge. Il sera chargé de rassembler et d'analyser les renseignements et d'assurer la coordination avec les autres sections et composantes de la Mission.

15. La Mission poursuivra ses efforts en vue de la mise en œuvre effective des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des activités d'Umoja-Extension 1 sur les voyages et la formation, de la modernisation des installations des bases d'opérations et du remplacement du matériel. Elle continuera également d'améliorer ses structures de gestion des fonctions d'appui.

16. Dans le cadre de projets d'infrastructure réalisés dans les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, il faut emprunter des terrains accidentés pour acheminer du matériel lourd et des agents recrutés sur le plan international doivent être déployés. Afin de tirer parti du matériel et des opérateurs, tout en prévenant une pénurie de personnel recruté sur le plan international, la Mission prévoit de réaliser plusieurs projets sur un seul site. Des cuisines de campagne d'une capacité de 100 personnes seront installées et une station de traitement des eaux usées sera construite. Les chantiers de ces deux projets seront également terminés à la même période.

17. Une plateforme de soutien logistique et d'entretien du matériel sera par ailleurs créée à Tifariti, à l'est du mur de sable, afin de renforcer les capacités de résilience et la viabilité opérationnelle de la Mission pour une période allant jusqu'à trois mois, en cas de soudaine détérioration des conditions de sécurité ou de restrictions imposées à la liberté de circulation.

18. La Mission a consolidé le Comité vert (un groupe de fonctionnaires cherchant des moyens simples et peu coûteux pour la Mission de modifier ses méthodes de

travail afin de réduire son impact sur l'environnement) en désignant de nouveaux membres issus de la composante appui et de la composante militaire. Ce comité veillera à ce que toutes les activités de la Mission soient menées dans le respect de l'environnement, en sensibilisant, en surveillant et en encadrant l'ensemble du personnel civil et militaire de la Mission.

19. La Mission s'emploiera à réaliser des gains d'efficacité en matière de consommation d'électricité en réalisant des analyses rigoureuses des données statistiques recueillies sur la quantité mensuelle d'énergie prélevée sur le réseau d'électricité national et consommée par les appareils en exploitation, et en assurant le suivi approprié de l'utilisation de l'énergie électrique.

20. Les ressources demandées au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2016/17 représentent une augmentation de 6,2 % (soit 3 171 200 dollars) par rapport à celles de l'exercice 2015/16. Ce qui s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil, imputable principalement à une baisse des taux de vacance appliquée dans le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, conjuguée à une augmentation de 4,3 % du barème révisé des traitements, prenant effet le 1^{er} juillet 2016, et une augmentation de 7,4 % du barème des traitements locaux en ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, ainsi qu'une hausse des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, due essentiellement aux transports aériens, compte tenu de l'augmentation prévue des dépenses engagées au titre d'un nouveau contrat relatif à la flotte aérienne de la Mission, qui devrait être conclu à l'expiration des contrats en vigueur actuellement. L'augmentation globale des prévisions de dépenses est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police, en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé, compte tenu de l'expérience passée pour la Mission.

21. Dans l'immédiat, la Mission ne s'attend pas à ce que des facteurs externes majeurs entravent la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice considéré.

C. Coopération entre les missions de la région

22. La Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Centre de services mondial de l'ONU de Brindisi (Italie), ainsi qu'avec les missions voisines, afin d'explorer les possibilités de coopération qui pourraient permettre de réaliser des gains d'efficacité. Elle utilise les services d'appui à distance du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du Centre de services mondial pour que les bases d'opérations et le bureau de liaison de Tindouf bénéficient de services à distance de gestion et de surveillance des systèmes. Le Centre de services mondial a dispensé une formation à la sécurité aérienne au personnel de la Mission et a également mené des activités de prospection pour trouver des emplacements appropriés pour le forage en eau profonde. En outre, le Centre contribue au développement de sources d'énergie renouvelables, et la Mission constitue l'un de ses projets pilotes.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

23. La Mission fournit, moyennant remboursement, un soutien logistique au programme de mesures de confiance du HCR qui consiste à organiser des échanges de visites familiales entre la zone située à l'ouest du mur de sable et les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie). Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général est officiellement responsable de la sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf. En tant que centre de coordination pour les questions de sécurité, le bureau de liaison de la Mission à Tindouf continuera d'organiser régulièrement des séances d'information sur la sécurité à l'intention du HCR, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Comité international de la Croix-Rouge et du service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO). La Mission continuera également de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes opérant dans la zone relevant de son mandat, à savoir l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

24. Pour faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six catégories de mesures possibles en ce qui concerne les effectifs. Les termes qui s'y rapportent sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

25. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>						
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Postes approuvés 2015/16	1	1	2	2	1	7	2	–	9	
Postes proposés 2016/17	1	1	2	2	1	7	2	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de liaison de Tindouf										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	3	4	5	–	9	
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	3	4	5	–	9	

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	Total partiel				
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Postes approuvés 2015/16	1	2	2	2	4	11	7	-	18
Postes proposés 2016/17	1	2	2	2	4	11	7	-	18
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

26. La composante civile opérationnelle de la Mission continuera de suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le territoire et la région et d'en rendre compte, et de fournir conseils et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique entre les parties concernant le statut définitif du Sahara occidental. Elle continuera aussi d'appuyer le programme de mesures de confiance administré par le HCR, de s'employer à réduire le danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre, d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU et de prêter assistance au Bureau de l'Union africaine.

Réalisations escomptées

1.1 Progrès vers un accord politique concernant le statut définitif du Sahara occidental

Indicateurs de succès

1.1.1 L'Envoyé personnel du Secrétaire général informe le Conseil de sécurité de ses activités ainsi que de l'évolution de la situation dans la zone de compétence de la Mission ou à son sujet (2014/15 : 2; 2015/16 : 2; 2016/17 : 2)

Produits

- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et de médias en visite à Laayoune et à Tindouf, selon que de besoin
- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Analyses et avis politiques à l'intention de l'Envoyé personnel du Secrétaire général et appui logistique lors de ses visites dans la région
- Exposés hebdomadaires à l'intention du groupe central, réunions mensuelles avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et réunions trimestrielles avec le Groupe des amis, les parties au conflit et les autorités locales afin d'examiner la situation sur le terrain et de faire le point régulièrement sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays
- 320 revues de presse sur les questions de portée régionale et internationale concernant le Sahara occidental

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Le programme de mesures de confiance administré par le HCR est actuellement suspendu. Lorsqu'il reprendra, la réalisation escomptée concernera les progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui touchent les réfugiés.

1.2.1 Maintien du nombre de réfugiés participant aux visites familiales (allers simples) (2014/15 : 2 100; 2015/16 : programme suspendu (2 100); 2016/17 : programme suspendu)

Produits

- Observation, accompagnement et facilitation, par des policiers des Nations Unies affectés à la Mission, de 20 visites familiales, pour 2 100 personnes, entre Tindouf et le Territoire, dans le cadre du programme de visites familiales du HCR, y compris en participant à l'évacuation sanitaire des bénéficiaires et en leur rendant visite à l'hôpital
- Détachement de personnel médical militaire de la Mission aux aéroports de Laayoune, Dakhla et Tindouf, ainsi qu'à bord d'appareils affrétés par le HCR, pour faciliter 20 visites familiales entre Tindouf et le Territoire
- Réunions et échanges de vues bimensuels, officiels ou informels, avec le HCR pour faire le point sur la mise en œuvre du programme de mesures de confiance

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réduction du danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre

1.3.1 Facilitation de la surveillance du cessez-le-feu afin d'assurer à la population locale et au personnel de l'ONU un passage sécurisé dans le territoire situé à l'est du mur de sable, qui a été débarrassé de mines et de restes explosifs de guerre dont la présence était connue (2014/15 : 8 550 000 m²; 2015/16 : 5 000 000 m²; 2016/17 : 5 000 000 m² de surface et de sous-sol)

La productivité prévue en 2016/17 reste inchangée par rapport à 2015/16, ce qui est attribuable au fait que les équipes de déminage travailleront sur le même terrain, la même surface et le même sous-sol, ainsi qu'à la combinaison de différentes méthodes de déminage et de dégagement des restes explosifs de guerre.

Produits

- Nettoyage de 5 millions de mètres carrés de champs de mines et de zones présumées dangereuses grâce au déminage manuel et mécanique et à l'établissement de levés techniques
- 50 visites de contrôle de la qualité des opérations de neutralisation des mines et des restes explosifs de guerre menées par les équipes de déminage (1 équipe de déminage mécanique, 2 équipes polyvalentes et 1 équipe chargée des levés et des relations avec les collectivités) à l'est du mur de sable
- Maintien d'une équipe d'intervention d'urgence prête à intervenir à tout moment en cas de danger lié aux mines ou aux restes explosifs de guerre à l'est du mur de sable
- Conseils et assistance technique fournis à l'Armée royale marocaine et au Front Polisario en vue de consolider la coordination et le partage d'information, comme demandé, et de renforcer les capacités locales de déminage de part et d'autre du mur de sable dans le cadre de 6 réunions de coordination des opérations de déminage (2 avec l'Armée royale marocaine à l'ouest du mur de sable et 4 avec le Front Polisario à l'est du mur de sable)

- Maintenance et mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours suivant la fin des opérations de déminage afin que la Mission dispose des informations les plus récentes possibles sur les dangers présentés par les mines et les restes explosifs de guerre
- Présentation à tous les membres du personnel militaire ou civil de la Mission récemment nommés ou transférés, dès leur arrivée, de séances de formation et de sensibilisation aux impératifs de sécurité de la lutte antimines; présentation, dans les bases d'opérations, de 9 séances de remise à niveau et de sensibilisation aux impératifs de sécurité de la lutte antimines
- Vérification des itinéraires de patrouille à l'aide des instructions données par le Centre d'opérations militaires conjoint pour garantir la sécurité des observateurs militaires lors de leurs déplacements et contrôle de la mise en place de couloirs de transport à la demande du Front Polisario, afin de permettre aux populations locales ou nomades et aux réfugiés de se déplacer en toute sécurité

Facteurs externes : Des conditions météorologiques défavorables et une évolution de la situation politique peuvent ralentir le déroulement du programme de déminage et provoquer une suspension temporaire des activités. Les parties continuent de coopérer avec la Mission.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (composante civile opérationnelle)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé pour 2015/16										12
Effectif proposé pour 2016/17										12
Variation nette										–
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé pour 2015/16										10
Effectif proposé pour 2016/17										10
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Section des affaires politiques										
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	2	2	1	5	–	–	5	
Postes proposés pour 2016/17	–	–	2	2	1	5	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés pour 2015/16	–	–	2	2	1	5	–	–	5	
Postes proposés pour 2016/17	–	–	2	2	1	5	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<i>Catégorie</i>	Total
Total (I à III)	
Effectif approuvé pour 2015/16	27
Effectif proposé pour 2016/17	27
Variation nette	–

Composante 2 : composante militaire

27. Comme décrit dans le cadre de budgétisation ci-après, la composante militaire de la Mission continuera de surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et d'aider la composante civile à réduire le danger posé par la présence de mines et de munitions non explosées de part et d'autre du mur de sable. Pendant l'exercice 2016/17, la priorité sera donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles terrestres et aériennes de surveillance du respect de l'accord de cessez-le-feu, au suivi des opérations de destruction des mines et des munitions non explosées à l'ouest du mur de sable et au marquage des zones dangereuses découvertes au cours de patrouilles régulières.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties 2.1.1 Aucune violation grave du cessez-le-feu et des accords militaires connexes n'est signalée (2014/15 : 0; 2015/16 : 0; 2016/17 : 0)

Produits

- 35 676 jours/homme de patrouille d'observation motorisée, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille et de 27 patrouilles par jour pendant 313 jours, et de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille et de 9 patrouilles par jour pendant 52 jours)
- 832 visites de liaison/homme effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès de postes de commandement des forces armées des deux parties (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par visite et de 4 visites par semaine pendant 52 semaines)
- 1 118,4 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 1 170 unités relevant des quartiers généraux et de 8 466 sous-unités (46,6 heures de vol par hélicoptère et par mois, à raison de 2 hélicoptères pendant 12 mois)
- Enquêtes sur toutes les violations présumées du cessez-le-feu par l'une ou l'autre partie

Facteurs externes : les parties sont disposées à s'abstenir de toute activité hostile et la situation reste stable sur le plan de la sécurité.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

<i>Catégorie de personnel</i>										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2015/16										218
Effectif proposé 2016/17										218
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2015/16										27
Effectif proposé 2016/17										27
Variation nette										–
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du Commandant de la Force										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2
Variation nette	–	1	–	–	1	2	–	–	–	2
Total (I à III)										
Effectif approuvé 2015/16										247
Effectif proposé 2016/17										247
Variation nette										–

Composante 3 : appui

28. Comme décrit dans le cadre de budgétisation ci-après, la composante Appui à la Mission fournira aux 257 militaires et membres du personnel de police et aux 286 membres du personnel civil des services d'appui efficaces et rationnels dans les domaines suivants : logistique, gestion, administration et appui à la sécurité. À cette fin, elle fournira divers produits, améliorera ses services et obtiendra des gains d'efficacité, tout en veillant à ce qu'il soit dûment tenu compte des questions transversales, comme l'égalité des sexes et la sensibilisation au VIH/sida. En outre, elle offrira un appui logistique au bureau de l'Union africaine à Laayoune. Les services d'appui porteront aussi sur l'application des politiques en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux offerts à l'ensemble du personnel, les activités de construction, de rénovation et

d'entretien des installations, les communications et l'informatique, les services de transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Mission.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de l'appui à la sécurité

3.1.1 Restructuration de la composante Appui à la Mission dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des effectifs civils

3.1.2 Amélioration des logements dans toutes les bases d'opérations

Produits
Amélioration des services fournis

- Intégration entre les composantes militaire et civile dans les domaines de l'aviation, de la sécurité, des services de communications et des services informatiques
- Coordination de l'échelonnement du déploiement des observateurs militaires dans la zone de la Mission de façon à permettre l'organisation deux fois par mois d'une formation à l'intention des nouveaux arrivants
- Création du Comité de suivi de l'efficacité de la Mission intégrée chargé d'examiner les mesures et questions de portée générale dans l'ensemble de la Mission de façon à obtenir des gains d'efficacité et à améliorer les services

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 membres des contingents, 21 8 observateurs militaires et 12 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection mensuels du matériel appartenant à l'ONU ainsi que des biens durables et non durables et établissement des rapports correspondants, et application du principe de responsabilité mesurée par les indicateurs de résultats portant sur 30 domaines touchant la gestion du matériel
- Vérification, suivi et inspection mensuels du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome pour le dispensaire/hôpital de niveau I équipé de matériel de soins dentaires, de radiographie et d'analyses médicales
- Stockage et distribution, sur 10 sites, de 212 tonnes de rations, 2 500 rations de combat et 480 900 litres d'eau en bouteille destinés aux contingents et aux unités de police constituées

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 9 bases d'opérations militaires et de 5 locaux appartenant à l'ONU, y compris le quartier général de la Mission, le Bureau de liaison de Tindouf, la Base de soutien logistique, le Centre de communication et de formation et le site de relais des transmissions
- Entreposage et distribution de 925 400 litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes
- Exploitation et entretien de 20 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU, dans 10 sites
- Exploitation et entretien de 76 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, dans 13 sites
- Exploitation et entretien de 9 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU, dans 9 sites
- Entretien de 4 aérodromes et de 8 héliports, dans 8 sites

- Installation de cuisines roulantes d'une capacité de 100 personnes et travaux d'aménagement dans les bases d'opérations à l'est du mur de sable (Bir Lahlou)
- Installation d'une station de traitement des eaux usées et travaux d'aménagement dans les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable (Bir Lahlou)

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 334 véhicules et accessoires appartenant à l'ONU, dont 178 véhicules légers de transport de passagers, 48 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 31 véhicules du génie et véhicules de manutention, 8 remorques, 37 attelages et 28 véhicules divers, dans 7 ateliers sur 6 sites (2 à Laayoune et 1 à Tindouf, Smara, Oum Dreyga, Auserd et Tifariti)
- Distribution de 568 200 litres de carburant et de lubrifiant destinés aux véhicules de transport terrestre
- Exploitation sept jours sur sept d'une navette pour les déplacements quotidiens d'un effectif moyen de 80 membres du personnel des Nations Unies, entre leur logement et les bureaux de la MINURSO situés dans la zone de Laayoune
- Exploitation d'un service de navettes d'autocar en semaine pour les déplacements de 18 personnes au maximum, entre leur logement dans la zone de Laayoune et l'aéroport de Laayoune, en fonction du plan d'organisation des vols
- Services de transport quotidiens pour les hauts responsables de la Mission et services de transport ponctuels pour d'autres hauts responsables et visiteurs

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 2 hélicoptères, dans 10 sites
- Distribution de 2,9 millions de litres de carburant et lubrifiant pour les opérations aériennes
- Exploitation et entretien de 4 stations de ravitaillement en carburant aviation dans les bases d'opérations d'Auserd, d'Oum Dreyga, de Tifariti et de Mahbas

Communications

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 2 hélicoptères, dans 10 sites
- Distribution de 2,9 millions de litres de carburant et lubrifiant pour les opérations aériennes
- Exploitation et entretien de 4 stations de ravitaillement en carburant aviation dans les bases d'opérations d'Auserd, d'Oum Dreyga, de Tifariti et de Mahbas

Communications

- Services d'appui et de maintenance pour un réseau satellite comprenant 1 station terrestre permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données dans toute la zone de la Mission et avec le quartier général
- Services d'appui et de maintenance pour 10 microterminaux (VSAT) permettant d'assurer des services de téléphonie et de transmission de données pour les bases d'opérations et le Bureau de liaison de Tindouf
- Services d'appui et de maintenance pour 1 microterminal VSAT monté sur remorque, 4 centraux téléphoniques, 5 liaisons hertziennes, 3 dispositifs de visioconférence et 6 radios numériques à bande étroite
- Services d'appui et de maintenance pour 600 appareils radio portatifs, 314 appareils radio mobiles à très haute fréquence, 65 stations de base à très haute fréquence, 179 appareils radio mobiles à haute fréquence et 35 stations de base à haute fréquence

Informatique

- Services d'appui et de maintenance pour 16 serveurs, 364 ordinateurs, 199 ordinateurs portables, 158 imprimantes et 45 expéditeurs numériques
- Exploitation et maintenance de 12 réseaux locaux et réseaux longue distance destinés à 475 usagers, dans 15 sites
- Exploitation et maintenance de 12 réseaux sans fil
- Exploitation et maintenance de 4 systèmes de gestion de cartes d'identité
- Exploitation et maintenance de caméras de vidéosurveillance dans 12 sites, de 2 appareils à rayons X et de 2 portiques de détection de métaux

Santé

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau I-plus comportant 3 modules d'évacuation sanitaire aérienne, 1 service de soins dentaires, 1 laboratoire, 1 unité de radiographie et 1 dispensaire de niveau 1 et doté de 3 équipes médicales avancées pour les urgences et les premiers secours dans 3 sites, pour tout le personnel de la Mission et des organismes des Nations Unies et pour la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveaux I, II, III et IV répartis sur 6 sites
- Bilan de santé complet pour le personnel à l'arrivée et au départ, conformément aux instructions permanentes révisées de la Mission
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la Mission à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Information et sensibilisation concernant la grippe A (H1N1) et les pandémies de grippe à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Plan de vaccination actualisé, adapté à la zone de la Mission, pour les observateurs militaires des Nations Unies
- Promotion sanitaire au moyen d'activités de sensibilisation continues assurées dans le cadre de divers stages de formation et d'exposés
- Accès à des services d'analyses médicales avancées assurés par un laboratoire local dans la zone de la Mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité, 24 heures sur 24, dans tous les sites de la Mission
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour les membres du personnel recrutés sur le plan international en poste à Laayoune, évaluation des conditions de sécurité dans 19 bureaux des Nations Unies dans la zone de la Mission et évaluation des conditions de sécurité dans les hôtels fréquentés par le personnel des Nations Unies dans la zone de la Mission
- Organisation d'une réunion d'information sur la sécurité pour l'ensemble des membres du personnel nouvellement arrivés, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

- Organisation de 16 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission et de 12 séances d'information à l'occasion des réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, qui s'ajouteront aux analyses quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles et aux réunions et conférences des personnes relais pour les questions de sécurité
- Organisation, à l'intention du personnel des Nations Unies en poste à Laayoune et à Tindouf et dans 9 bases d'opérations, de séances de formation sur la sécurité et d'exercices d'évacuation et de réinstallation dans le cadre du dispositif relais pour les questions de sécurité
- Organisation à Laayoune et Tindouf d'un stage de formation annuel sur les techniques de sécurité en mission
- Organisation, à l'intention de tout le personnel relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, d'exercices d'évacuation et de réinstallation annuels à Laayoune, à Tindouf et dans 9 bases d'opérations
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation pour tous les nouveaux membres du personnel
- Séances de formation périodiques à la lutte contre les incendies : exposés hebdomadaires sur la sécurité incendie, inspections mensuelles, stages trimestriels de lutte contre les incendies à Laayoune, Tindouf et dans 9 bases d'opérations
- Exercices semestriels d'évacuation en cas d'incendie destinés au personnel des Nations Unies en poste dans 19 bureaux et sites

Facteurs externes : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement, et les fournisseurs livreront les biens et services prévus aux contrats.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (appui)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe Déontologie et discipline										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	5	7	40	–	–	47
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	6	8	40	–	–	48
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Division de l'appui à la Mission										
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	8	48	63	120	16	–	199
Postes proposés 2016/17	–	1	6	8	48	63	120	18	–	201
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2

I. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Total partiel (personnel civil)										
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	9	53	71	161	16	248	
Postes proposés 2016/17	–	1	8	9	54	72	161	18	251	
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	2	3	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Section du transport de surface

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

29. En avril 2015, la Mission a dû faire face à des restrictions de circulation dans les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Des mesures provisoires ont été prises afin de permettre aux bases de continuer à fonctionner pendant trois mois. Elles ont consisté à stocker 45 000 litres de carburant supplémentaires dans des réservoirs souples. Par la suite, se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience, l'équipe de direction de la Mission a décidé de mettre sur pied un pôle à la base d'opérations de Tifariti et de pérenniser les mesures provisoires de façon à pouvoir faire face à des situations analogues. Afin que la Mission puisse assumer ses fonctions, il est proposé de renforcer la Section du transport de surface, laquelle compte actuellement 44 postes et emplois de temporaire (11 agents du Service mobile, 29 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) en la dotant d'un autre poste de Volontaire des Nations Unies réservé à un assistant à la gestion des carburants, lequel travaillera à tour de rôle dans chacune des cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Le titulaire entretiendra et réparera les réservoirs et les citernes de carburant sur une base mensuelle, relèvera la consommation hebdomadaire de carburant, procédera aux préparatifs nécessaires à l'installation du nouveau matériel de gestion électronique du carburant et au remplacement des réservoirs souples par des citernes, formera le personnel militaire des bases d'opérations aux pratiques de référence concernant la comptabilisation de la consommation de carburant, l'utilisation du matériel et la prévention de la fraude.

Section du génie

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

30. Comme suite à la situation qui s'est déclenchée en avril 2015 et aux mesures prises par l'équipe de direction de la Mission (voir par. 29) et afin de permettre à la Mission de continuer de s'acquitter de ses fonctions, il est proposé de renforcer la Section du génie, laquelle compte actuellement 35 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 8 SM, 21 GN et 4 VNU) en la dotant d'un poste de Volontaire des Nations Unies supplémentaire réservé à un mécanicien (groupes électrogènes), lequel travaillera à tour de rôle dans chacune des cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. La Section du génie fournit des services d'appui à l'ensemble

de la Mission : services de planification, de construction et de maintenance, installation, exploitation et maintenance des groupes électrogènes, installations électriques, stations de traitement des eaux, stations de traitement des eaux usées, installations d'assainissement, maintenance des pistes d'atterrissage et des héliports, remplacement des abris contre les intempéries par des bâtiments préfabriqués et installation et raccordement des citernes de carburant. Le titulaire du poste installera de nouveaux groupes électrogènes, entretiendra les systèmes d'alimentation électrique, diagnostiquera les problèmes et les pannes et assurera des services d'entretien et de maintenance réguliers et préventifs.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

31. La Section de la sécurité, dont l'effectif autorisé s'établit à 47 postes (1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile et 40 agents des services généraux recrutés sur le plan national), assure tous les services de sécurité à la Mission et comprend un Centre de coordination de l'information sur la sécurité, un Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité, un Groupe des opérations de sécurité et de la sécurité incendie, un Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, un Groupe des gardes de sécurité et le Bureau de liaison de Tindouf (Algérie). Elle fournit également des services de sécurité au personnel de la Mission, notamment en ce qui concerne l'analyse et la coordination des informations sur la sécurité et l'établissement de rapports analytiques quotidiens, hebdomadaires et mensuels; l'évaluation des menaces et des risques; la mise à jour des évaluations des risques en matière de sécurité, des plans de sécurité au niveau des pays, des normes minimales de sécurité opérationnelle, des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, des évaluations des menaces contre la sécurité et du système de niveaux d'insécurité; l'établissement des minutes des réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité; la liaison avec la composante militaire et la composante de police de la Mission; l'échange d'informations sur la sécurité et la coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité et les pays voisins. Comme suite à la suppression d'un poste d'agent du Service mobile découlant de l'application des recommandations issues de l'examen des effectifs civils, la Mission ne dispose pas de moyens lui permettant d'analyser les informations relatives à la sécurité. Compte tenu de l'aggravation des menaces pesant sur la sécurité, il est proposé de doter la Section de la sécurité d'un poste d'agent du Service mobile réservé à un agent de sécurité. Le titulaire analysera les informations relatives à la sécurité et évaluera les menaces pour l'ensemble des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui relèvent du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il rassemblera et analysera les informations et assurera des fonctions de coordination avec les autres composantes de la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variance	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) / (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	5 377,1	5 911,1	5 776,6	(134,5)	(2,3)
Contingents	956,6	907,1	896,6	(10,5)	(1,2)
Police des Nations Unies	108,3	246,0	107,4	(138,6)	(56,3)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	6 442,0	7 064,2	6 780,6	(283,6)	(4,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	15 750,2	15 067,5	16 189,0	1 121,5	7,4
Personnel recruté sur le plan national	5 312,3	5 153,7	5 450,4	296,7	5,8
Volontaires des Nations Unies	468,2	482,2	502,9	20,7	4,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	21,2	59,3	59,1	(0,2)	(0,3)
Total partiel	21 551,9	20 762,7	22 201,4	1 438,7	6,9
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	9,6	15,0	25,0	10,0	66,7
Voyages	584,9	670,4	725,2	54,8	8,2
Installations et infrastructures	2 379,0	2 979,8	3 197,8	218,0	7,3
Transports terrestres	1 635,3	1 090,1	1 426,4	336,3	30,9
Transports aériens	10 461,8	10 699,8	12 185,2	1 485,4	13,9
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 395,1	1 774,8	1 703,8	(71,0)	(4,0)
Informatique	1 499,2	1 313,2	1 346,0	32,8	2,5
Santé	91,9	158,5	158,5	–	–
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	5 009,0	4 589,8	4 539,6	(50,2)	(1,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	23 065,8	23 291,4	25 307,5	2 016,1	8,7
Total brut	51 059,7	51 118,3	54 289,5	3 171,2	6,2
Recettes provenant des contributions du personnel	2 275,3	2 116,2	2 347,4	231,2	10,9
Total net	48 784,4	49 002,1	51 942,1	2 940,0	6,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 967,5	2 071,7	4 032,1	1 960,4	94,6
Total	54 027,2	53 190,0	58 321,6	5 131,6	9,6

^a Sont compris dans les prévisions de dépenses pour 2016/17 des montants de 2 884 139 dollars provenant du Gouvernement marocain, 162 842 dollars provenant du Gouvernement algérien et 985 118 dollars provenant du Front Polisario.

B. Contributions non budgétisées

32. Le montant des contributions non budgétisées prévu pour l'exercice 2016/17 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	276,1
Total	276,1

^a Équivaut à un montant de 222 240 dollars émanant du Gouvernement marocain, de 48 240 dollars émanant du Gouvernement algérien et de 5 577,5 dollars émanant du Front Polisario.

C. Gains d'efficience

33. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 tiennent compte des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	62,2	Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets L'analyse des statistiques portant sur la consommation électrique mensuelle, l'utilisation des appareils et le suivi de la consommation d'électricité ont permis de revoir les prévisions budgétaires à la baisse.
Total	62,2	

D. Taux de vacance

34. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	6,9	5,0	10,0
Contingents	3,7	–	1,0
Police des Nations Unies	58,3	25,0	70,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6,6	8,0	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,7	5,0	7,0
Volontaires des Nations Unies	25,0	20,0	30,0
Personnel fourni par des gouvernements	70,0	70,0	70,0

35. Lors de l'établissement des taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs véritablement déployés pendant l'exercice budgétaire 2014/15 et pendant les six premiers mois de l'exercice 2015/16 ainsi que de la structure des dépenses de la Mission et de l'évolution prévue des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

36. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2016/17, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 203 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	129,1	–	129,1
Soutien logistique autonome	74,7	–	74,7
Total	203,8	–	203,8

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	0,0	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011
Usage opérationnel intensif	0,8	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,8	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	4,0	1 ^{er} novembre 2011	1 ^{er} novembre 2011

F. Formation

37. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	25,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	247,2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	32,0
Total	304,2

38. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	553	277	82	869	571	–	10	90	–
Formation externe ^a	40	43	36	25	12	32	–	–	–
Total	593	320	118	894	583	32	10	90	–

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

39. Le programme de formation pour l'exercice 2016/17 a pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière de gestion, d'administration et d'organisation, dans le cadre de 69 cours regroupant 150 participants. Il s'agit principalement d'étoffer le savoir-faire fonctionnel et technique du personnel de la Mission dans les domaines de l'administration, des transports aériens, des communications, du génie, des transports terrestres, des ressources humaines, des achats, de la sécurité, de l'approvisionnement et de la gestion des biens.

G. Services de détection des mines et de déminage

40. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	–
Matériel de détection des mines et de déminage	
Fournitures, services et matériel divers	3 264,6
Services de détection des mines et de déminage	–
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

41. La MINURSO prévoit de dépolluer en profondeur 5 millions de mètres carrés de façon à en retirer des mines terrestres et des restes explosifs de guerre : elle procédera pour ce faire à des enquêtes techniques et à des opérations de déminage manuel et mécanisé afin que les observateurs militaires de la Mission puissent se rendre dans des zones dans lesquelles l'accès était précédemment restreint, ce qui leur permettra de surveiller le cessez-le-feu et d'assurer le libre passage de la population locale.

42. En outre, la Mission continuera d'assurer la liaison avec les deux parties au conflit en ce qui concerne la lutte antimines, de dispenser une formation à son personnel sur le danger que présentent les mines et les restes explosifs de guerre et d'encourager le renforcement des capacités de lutte contre les mines; à cet effet, elle dépêchera un consultant auprès des parties prenantes locales, y compris le Bureau sahraoui de la coordination de la lutte antimines, à cinq reprises pendant l'exercice budgétaire.

III. Analyse des variations¹

43. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(134,5)	(2,3 %)

• Gestion : taux de vacance de postes revu à la hausse

44. La variation des crédits s'explique principalement par le fait qu'un coefficient délais de déploiement de 10 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives aux observateurs militaires pour 2016/17, contre 5 % pour 2015/16, compte tenu de l'expérience de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(138,6)	(56,3 %)

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

• **Gestion : taux de vacance de postes revu à la hausse**

45. La variation des crédits s'explique principalement par le fait qu'un coefficient de délais de déploiement de 70 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives au personnel de police pour 2016/17, contre 25 % pour 2015/16. Ce nouveau coefficient tient compte des circonstances actuelles et de l'expérience, notamment du fait que, en raison de l'arrêt du programme de rétablissement de la confiance du HCR en avril 2014, les membres de la police qui arrivaient à la fin de leur période de service n'ont pas été remplacés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 121,5	7,4 %

• **Gestion : taux de vacance de postes revu à la baisse et salaires revus à la hausse compte tenu de la révision du barème des traitements**

46. La variation des crédits s'explique principalement par le fait qu'un taux de vacance de 6 % a été appliqué pour calculer les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international pour 2016/17, contre 8 % pour 2015/16, compte tenu des tendances observées dans la Mission en termes de dépenses. Elle est également due à une hausse des salaires de 4,3 %, qui découle de la révision du barème des traitements effective au 1^{er} juillet 2016, et à la création d'un poste d'agent du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	296,7	5,8 %

• **Gestion : salaires revus à la hausse à la suite de la révision du barème des traitements**

47. La variation des crédits s'explique principalement par la hausse des salaires des administrateurs et des agents des services généraux de 7,7 % et de 7,4 %, respectivement, laquelle découle de la révision du barème des traitements. Cette augmentation des coûts est en partie contrebalancée par la diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, le taux de vacance appliqué pour les agents des services généraux pour 2016/17 (7 %) étant plus élevé que pour 2015/16 (5 %).

	<i>Variation</i>	
Consultants	10,0	66,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

48. La variation des crédits est due aux prévisions de dépenses au titre des services de consultants fournis par l'Association du transport aérien international pour aider à former le personnel au transport de biens dangereux.

	<i>Variation</i>	
Voyages	54,8	8,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

49. La variation des crédits tient compte, d'une part, de l'augmentation des dépenses prévues pour les voyages liés à la formation, compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, et d'autre part des frais de voyage relatifs à des stages de formation diplômante organisés par le Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	218,0	7,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

50. La variation des crédits s'explique principalement par l'augmentation des dépenses nécessaires pour : a) l'acquisition de matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant, compte tenu de l'installation d'une station de traitement des eaux sur le site d'Auserd; b) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique pour sept autres groupes, dans le cadre du plan de secours de la Mission visant à assurer une alimentation continue en cas de situation d'urgence; c) les fournitures sanitaires et les articles de nettoyage, un nouveau contrat ayant été conclu pour les services de nettoyage et de jardinage; d) les services de sécurité, le niveau de menace contre la sécurité dans la zone de la Mission ayant augmenté; e) l'acquisition de bâtiments préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération en vue de l'installation de cuisines d'une capacité de 100 personnes sur deux bases d'opérations. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la diminution des dépenses prévues au titre des services de distribution et d'évacuation des déchets, laquelle est due à la réduction du coût de l'électricité distribuée via le réseau national et à la baisse des dépenses prévues pour les carburants et lubrifiants, le prix moyen du combustible diesel retenu pour le calcul des dépenses pour 2016/17 étant inférieur au coût appliqué pour 2015/16 (0,59 dollar du litre contre 0,83 dollar du litre).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	336,3	30,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

51. L'augmentation des crédits demandés est due avant tout à trois facteurs, à savoir : l'achat de 12 véhicules utilitaires lourds en remplacement de 40 véhicules qui ont dépassé leur durée de vie et qu'il ne serait pas rentable de réparer; l'achat de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules; l'augmentation du coût de réparation et d'entretien du parc de véhicules de la Mission, compte tenu de son ancienneté.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	1 485,4	13,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

52. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse prévue du coût d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, plus précisément des tarifs contractuels appliqués aux coûts garantis de la flotte et du coût des heures de vol. Les contrats relatifs à deux avions et à deux hélicoptères expirent le 31 octobre et le 10 septembre 2016, respectivement, et les tarifs devraient être revus à la hausse lors de leur renouvellement. Dans l'attente de la clôture de la procédure d'appel d'offres, les prévisions de dépenses ont été calculées à partir de projections établies sur la base de contrats en cours pour des avions de même type utilisés dans les opérations de maintien de la paix.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 54 289 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 4 524 125 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 69/307)

Décision ou demande

Mesures prises

Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard [...] et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16).

Engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22).

La Mission continue de faire tout son possible pour que sa dotation en matériel cadre avec les prescriptions du Manuel.

Dans sa résolution 66/264, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à un examen des besoins en personnel civil de la MINURSO. L'examen a été réalisé

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions (par. 23).

en mars 2014 et il a été recommandé que ses conclusions soient prises en compte dans les rapports sur le budget de la Mission pour 2015/16 et 2017/18.

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).

La MINURSO se conforme aux dispositions régissant le recrutement à l'Organisation des Nations Unies et emploie tous les moyens disponibles pour accélérer la procédure de recrutement. Notamment, lorsque des postes deviennent vacants, elle sélectionne des candidats retenus sur les listes de réserve, ce qui diminue la durée de la procédure étant donné que les antécédents des candidats inscrits sur la liste du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions ont déjà été vérifiés. Le délai de recrutement peut ainsi être réduit de un à deux mois.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).

La MINURSO a fait installer une éolienne sur une base de communications éloignée et en novembre 2015, avec l'appui du Centre de services mondial de l'ONU, elle a commencé une étude technique pour la mise en place d'un système de production d'énergie solaire sur sa base logistique de Laayoune.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).

La MINURSO encourage les fournisseurs locaux à participer aux appels d'offres en publiant les appels à manifestation d'intérêt dans trois journaux locaux et sur son site Web. Au cours des conférences préalables au dépôt des candidatures, elle engage également les fournisseurs potentiels à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement pour élaborer le projet qu'ils soumettront.

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35).

La MINURSO contrôle de près les opérations liées aux achats et à l'inventaire en examinant activement le niveau des stocks. Elle a mis en œuvre un plan d'achat stratégique afin de réduire les doublons dans les achats en redéployant le matériel excédentaire dans d'autres missions, en le transférant à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie) ou en l'écoulant localement. Des progrès ont été accomplis dans l'application des normes IPSAS et les premiers états financiers conformes à ces normes ont été soumis au Siège de l'Organisation.

La MINURSO continue d'étudier toutes les modalités possibles pour la conclusion d'un accord à long terme approprié et réaliste avec le Centre d'appui régional d'Entebbe.

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36).

Accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).

Rappelle le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la Mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).

La Mission ne prévoit pas d'exécuter de gros projets au cours des deux prochaines années.

Une visioconférence consacrée aux modules du système de gestion des informations aériennes a été organisée le 14 octobre 2015 pour le personnel de la MINURSO chargé des opérations aériennes. La Section des transports aériens de la Mission maintient un contact permanent avec l'équipe chargée d'appliquer le système à Entebbe et l'équipe chargée de l'élaborer à Brindisi afin d'assurer sa mise en place dans les meilleures conditions.

La Mission a pris note de la demande de l'Assemblée générale et vérifie que les membres du personnel suivent les formations obligatoires en matière de déontologie.

Un système permettant de signaler des cas présumés d'exploitation ou d'agression sexuelles, entre autres, est accessible à l'ensemble du personnel des Nations Unies mais pas aux populations locales, étant donné la sensibilité politique et culturelle des communautés dans la région.

L'Organisation applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne tous les types de fautes commises par des membres du personnel des Nations Unies, quelle que soit leur fonction. Les antécédents du personnel sont contrôlés et des activités de sensibilisation et de formation (au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à l'exploitation et aux sévices sexuels) sont organisées à l'arrivée du personnel dans la zone de la Mission et tous les deux ans.

(Résolution 69/305)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage la Mission, malgré son éloignement géographique, à trouver autant que possible des modalités d'appui novatrices et à continuer d'étudier la viabilité d'une augmentation du nombre de services pouvant être pris en charge par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (par. 10).

La MINURSO continue de collaborer étroitement avec le Centre d'appui régional d'Entebbe, le Centre de services mondial et les missions déployées dans les pays voisins pour rechercher des formes de coopération susceptibles d'engendrer des gains d'efficacité.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.3)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif [prend note avec préoccupation du solde de trésorerie de la Mission et] prie à nouveau le Secrétaire général de continuer de réfléchir à des solutions possibles pour régler le problème du retard de paiement des quotes-parts et notamment de remanier les mécanismes chargés d'envoyer les avis de mise en recouvrement, d'assurer le suivi des contributions non acquittées et de relancer plus activement les États concernés (voir A/69/827, par. 17) (par. 7).

Les États Membres sont tenus informés des contributions qu'ils n'ont pas encore réglées et des nouvelles contributions dues au moyen d'avis de mise en recouvrement envoyés à chaque prorogation du mandat de la Mission. Les montants dus et exigibles pour toutes les opérations (en cours ou terminées) financées au moyen de contributions sont publiés quotidiennement sur le portail Internet conçu spécialement pour renseigner les États Membres sur l'état de leurs contributions. Le Secrétaire général présente deux fois par an à l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies », un état actualisé de la situation financière de l'Organisation.

Le Comité consultatif [...] rappelle que le transfert de biens excédentaires d'une opération à l'autre doit s'opérer à leur juste valeur marchande sur recommandation d'un organe de contrôle [...] [et] est d'avis qu'à chaque fois que possible, les missions devraient être encouragées à se procurer des articles auprès d'autres missions aux stocks excédentaires avant d'envisager d'en acquérir de nouveaux (par. 37).

La Mission prend toutes les mesures nécessaires pour se procurer des articles auprès d'autres missions aux stocks excédentaires avant d'envisager d'en acquérir de nouveaux.

Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à faire des efforts pour que les activités de déminage voulues soient menées plus rapidement, notamment en ayant recours à de nouvelles méthodes (par. 38).

La MINURSO examine activement ses méthodes de repérage et de déminage des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et renforce ses capacités en la matière lorsque c'est possible, sauvant ainsi des vies tout en utilisant ses ressources de manière aussi efficace et rationnelle que possible.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

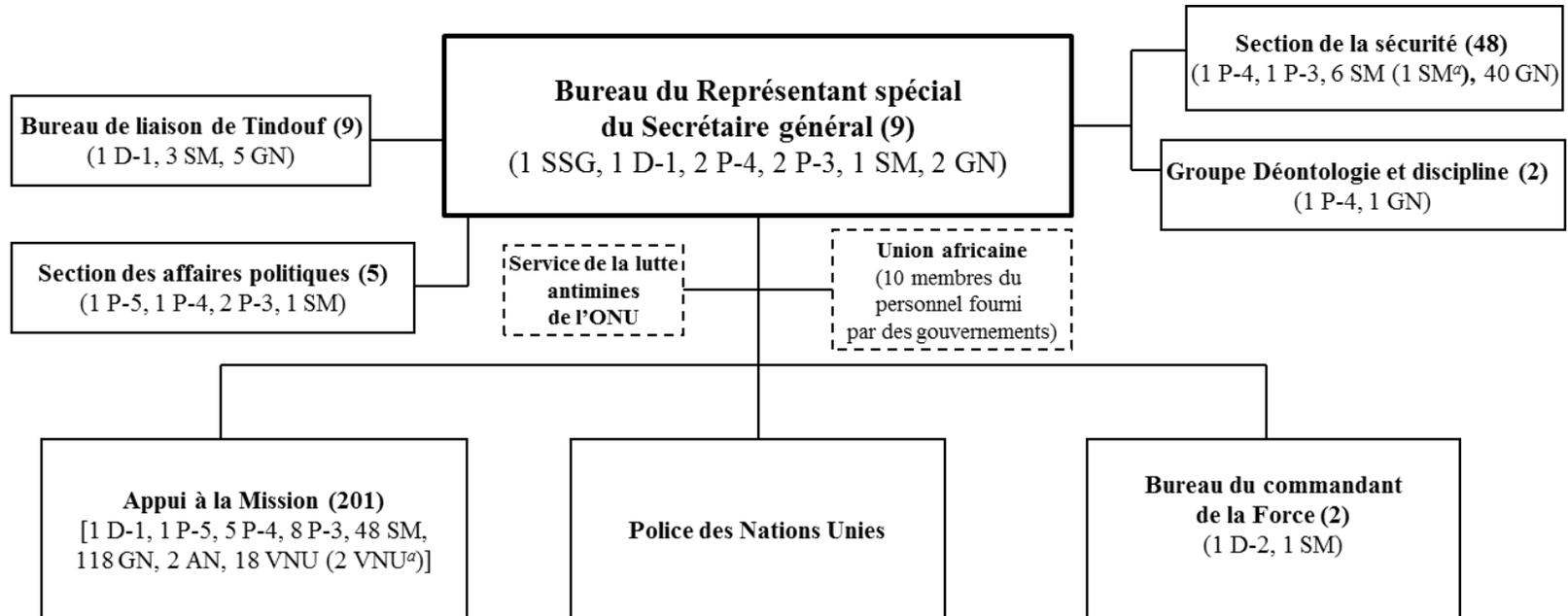
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigrammes

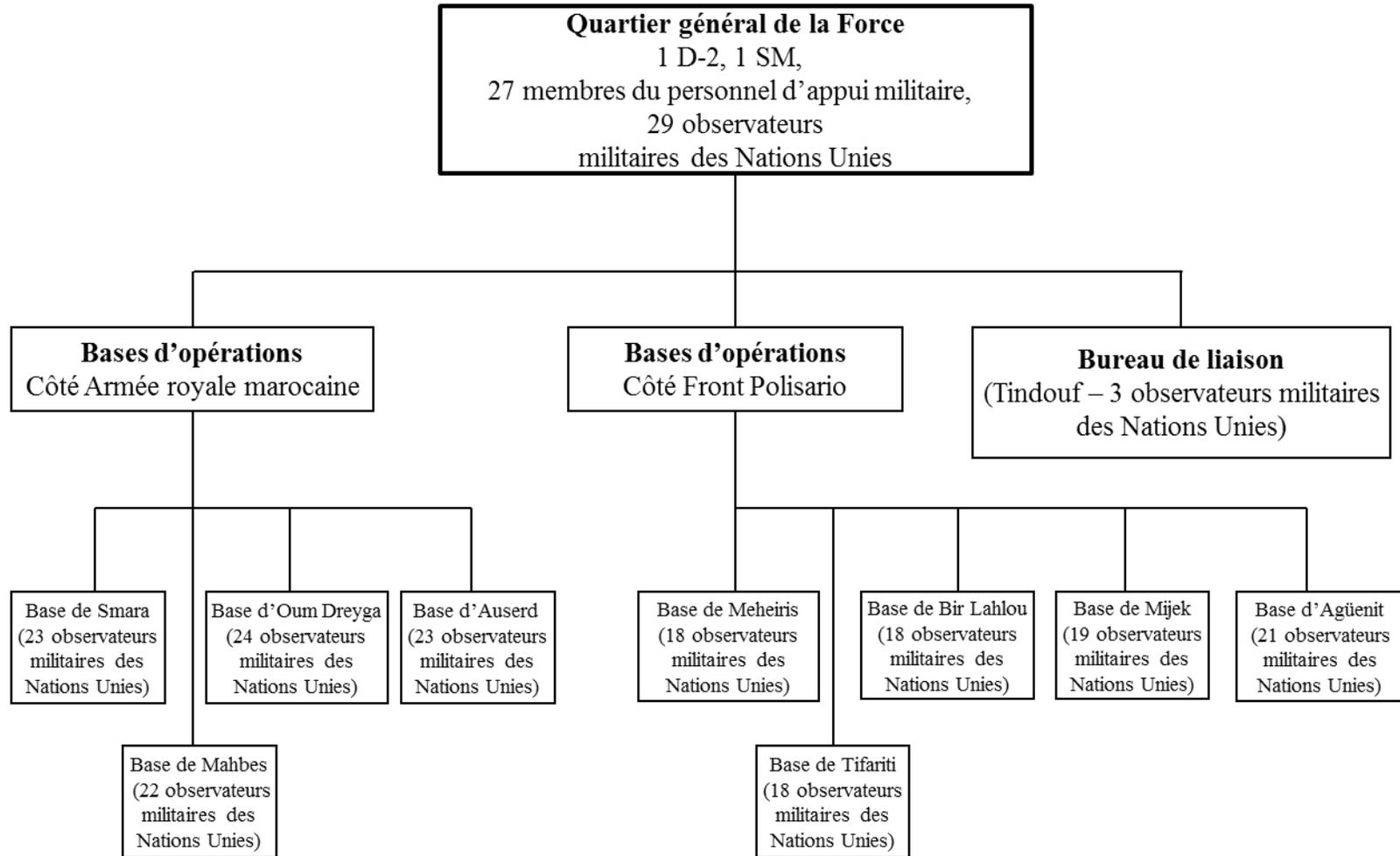
A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (exercice 2016/17)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national, GN = agent des services généraux recruté sur le plan national, SM = agent du Service mobile, SSG = Sous-Secrétaire général, VNU = Volontaire des Nations Unies.

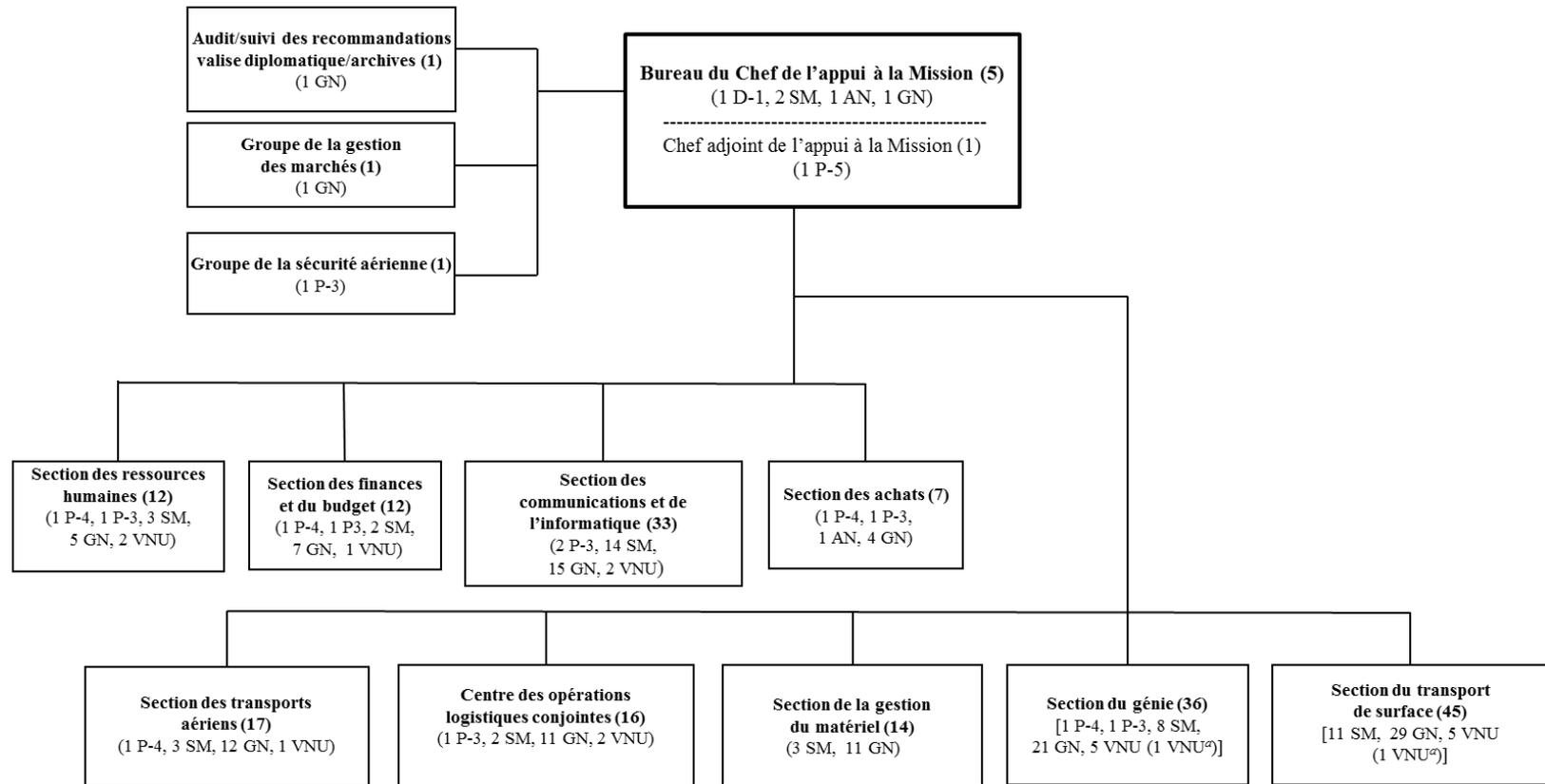
^a Création.

B. Composante militaire



Abréviation : SM = agent du Service mobile.

C. Appui à la Mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national, SM = agent du Service mobile, GN = agent des services généraux recruté sur le plan national, VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.